

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 16 septembre 2025

N° 2025\_51

Vente de terrains pour  
la création d'un  
lotissement route de  
Coursay.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Guillaume PORCHET, Olivier TRAVEL, Christian PINEAU, Thierry BOISSINOT, Paul VOUHÉ, Annie GUILBERT, Isabelle PIDOUX.

**Excusés avec pouvoirs :** Jean-Luc CHARTIER donne pouvoir à Paul VOUHE, Sophia AUGER donne pouvoir à Olivier TRAVEL, Thomas BEVILLE donne pouvoir à Lucy MOREAU, Fabienne THORRÉE donne pouvoir à Virginie MARTINS

**Excusée sans pouvoir :** Patrick MOULINEAU, Sandra SAUVAGE, Céline PAILLAT, Marine SACRÉ

**Secrétaire de séance :** Raphaèle GONTIER.

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	11
Excusés : .....	08
Pouvoirs : .....	04
Votants : .....	15

Date de convocation : 9 septembre 2025

Date d'affichage : 17 septembre 2025

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20250916-2025\_51-DE  
Date de réception préfecture : 18/09/2025

## N° 51 : Vente de terrains pour la création d'un lotissement route de Coursay.

M. Thierry BOISSINOT, adjoint à l'urbanisme, expose au conseil, que suite à l'échange de parcelles effectué avec les consorts Bourdeau (délibération n°29/2024), la commune a l'opportunité de vendre certains terrains à un lotisseur pour la création d'un nouveau lotissement.

La société AG FONCIER a fait une offre à la commune concernant les parcelles ZW n°131 et ZW n°134, d'une surface totale 15 170 m<sup>2</sup> pour un montant de 91 020 € HT. Elle y envisage la construction d'un lotissement en 2 phases de 16 terrains et 2 îlots pour des logements sociaux, en assainissement autonome.

La vente sera soumise à la TVA sur la marge.

AG FONCIER liste un certain nombre de conditions dans son offre jointe à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE :

- d'approuver la vente des parcelles ZW n°131 et 134, d'une superficie de 15 170 m<sup>2</sup> à AG FONCIER pour un montant de 91 020 € HT dans les conditions énoncées dans l'offre,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,



Raphaèle GONTIER

Le maire,

Lucy MOREAU



Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)